Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 31 - Janvier 2015

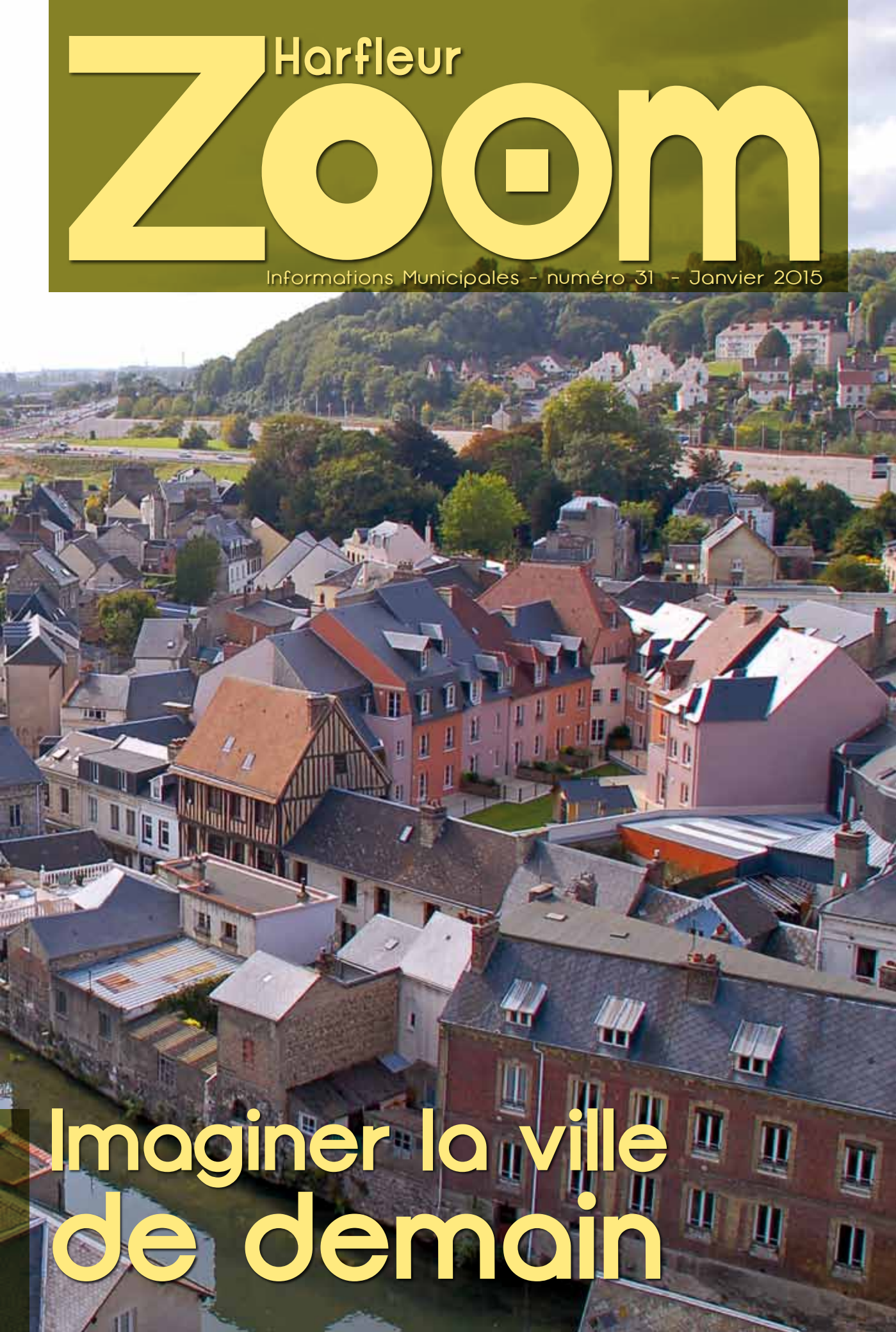

Imaginer la ville de demain

Nota bene...

Éducation prioritaire : des annonces qui demandent à être concrétisées !

Comme en témoigne la rétrospective photos de cette page, la mobilisation des parents, équipes éducatives et élus ne faiblit pas pour protester contre la sortie de notre commune du dispositif d'éducation prioritaire. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité (voir page 22) pour exiger le maintien de moyens permettant d'accompagner la réussite scolaire des élèves harfleurais.

A l'heure où ces lignes sont écrites, des annonces du Ministère de l'Éducation Nationale et du Rectorat d'académie confirment la sortie du collège Pablo Picasso du Réseau d'Éducation Prioritaire. Le classement des collèges a été effectué en fonction de quatre « indicateurs sociaux » : le nombre de familles en catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part des boursiers, la part des élèves résidents en quartiers prioritaires de la ville et le nombre d'élèves en retard à l'entrée en 6ème. Cela va entraîner une perte de moyens humains pour le collège, même si les autorités éducatives annoncent le maintien de certains moyens financiers afin d'éviter l'effet de pallier d'une année à l'autre.

Pour les écoles d'Harfleur, il est annoncé que l'ensemble des écoles maternelles et primaires pourront bénéficier d'une Convention Académique de Priorité Éducative (CAPE). Le contenu précis de ce nouveau dispositif n'est, pour le moment, pas encore connu dans le détail : cette convention conclue pour trois ans permettrait de conserver certains moyens financiers et d'éviter l'effet de seuil pour les effectifs scolaires. La situation de chaque école seraient regardée en fonction d'indicateurs sociaux.

Les parents d'élèves et les enseignants ont donc eu raison de manifester leur mécontentement car cette annonce marque bien l'impact que cette mobilisation massive a eu sur les choix du Ministère. Il n'en demeure pas moins que le vraie question reste bien celle des moyens globaux attribués à l'Éducation dans notre pays et plus spécifiquement sur notre ville. Il conviendra donc de rester vigilant sur le contenu et la mise en œuvre effective de la CAPE, l'avenir de nos enfants en dépend.

Christine Morel - Adjointe aux affaires scolaires

Blocage de l'école de Fleurville par les parents et enseignants.

Pendant « écoles mortes », une vingtaine de professeurs et parents se sont réunis devant le collège Pablo Picasso.

Parents, enseignants et élus d'Harfleur se sont réunis à l'école des Caraques pour une occupation nocture.

Lâché de ballons au complexe M. Thorez en présence de François Guégan.

Manifestation dans le centre ville du Havre en compagnie des élus harfleurais et de l'association Tam Tam de Rue.

Editorial

Sommaire

Retrospective p.4
Souvenirs de Noël
Médaille du travail
Concours d'illuminations
Téléthon
Artisans du Monde

Dossier p.10
Imaginer la ville de demain

Focus p.16
Gérard Kakudji Ngoy

Actu p.17
Festival de théâtre
Course d'orientation
Recyclage
Carte blanche au CEM
Centres de loisirs

Pages pratiques p.20
Association de pêche
UNRPA
Allo CODAH

Bulletin d'information de la ville d'Harfleur
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur
Directeur de publication :
François Guégan
Rédaction :
Thomas Carpentier
Denis Goyer
Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne

Imprimeur : Imprimerie Jouve
733, rue St Léonard - BP3
53101 Mayenne cedex

La bonne voie pour 2015 c'est celle qu'ont empruntée les Harfleurais autour des enjeux de l'éducation en cette fin d'année 2014.
Une mobilisation exceptionnelle de tous : de la maternelle au collège, des parents d'élèves aux élus, des professeurs des écoles aux enseignants de Picasso.
Une mobilisation partout : de la place du marché tous les dimanches à la Zac Coty le samedi 13 décembre, des interviews télé, radio, journaux, aux bureaux du ministère ou de l'Inspection académique. La défense de ce service public rassemble c'est le moins qu'on puisse dire, tous les habitants de notre ville, concernés directement ou pas par cette sortie de Z.E.P. qui risque d'être synonyme de dégradation des conditions d'enseignement. Tous se sont montrés solidaires tant le devenir des enfants d'Harfleur est essentiel aux yeux de chacun. Harfleur a lancé le mouvement dans le département, nous pouvons collectivement en être fiers.

D'autres chantiers méritent dès ce début d'année, une mobilisation aussi importante car partout, dessinées par ceux qui profitent de la crise pour s'enrichir aux dépens des acquis sociaux, des services publics, des budgets communaux et de l'existence même des communes, les perspectives sont sombres aux yeux des artisans de la vie sociale, de la vie culturelle, aux yeux de ceux qui font vivre la démocratie de proximité. Les coupes budgétaires s'annoncent dans toutes les villes catastrophiques après cinq années de réductions dramatiques dans les dotations aux communes et, chacun doit s'en convaincre, elles ne sont pas inéluctables quoi qu'en disent les idéologues, inspirés (et payés) par les tenants d'un système à bout de souffle.

Je souhaite à notre commune que l'esprit de lutte solidaire et de rassemblement qui y souffle aujourd'hui pour les enfants, les jeunes, pour l'école, décroche le succès.
Je souhaite à notre commune que cet esprit-là préside à d'autres luttes, toutes aussi fédératrices des gens de bonne volonté, car les enjeux sont énormes pour ce service public-là et pour tous les autres .

Dans ces batailles, notre municipalité sera partie prenante ; elle compte aussi sur chacun de vous.

Je vous souhaite très sincèrement, très chaleureusement,
à vous, à votre famille, à notre ville,
une bonne année 2015.

François Guégan
Conseiller Général
Maire d'Harfleur

Souvenirs de Noël

Inaugurée avec l'arrivée du père Noël, le vendredi 5 décembre, la période des fêtes de fin d'année nous a réservé quelques beaux moments de magie et de partage.

La déambulation du père Noël, arrivée à La Forge

L'ANF

Le Marché de Noël n'a pas désempli, les 6 et 7 décembre derniers. Pour donner à ce week-end toute son énergie, on pouvait compter sur les nombreux artisans et commerçants ainsi qu'aux troupes de théâtre de rue, aux chorales et autres associations ayant fait le déplacement jusqu'à Harfleur.

Les élus de la ville saluent artisans et commerçants

Marché de la solidarité

Les lutins du père Noël

Tam Tam de Rue

La clique mécanique

Le bonhomme et ses sapins

Chorale

Le petit train

Les Soeurs Bacanes

Le père Noël accueille les enfants dans le village des petits lutins

Atelier maquillage

La maîtrise du conservatoire de Rouen

Le final du dimanche soir !

À La Forge et au Pôle de Beaulieu, les boîtes aux lettres du père Noël ont permis aux enfants de déposer leurs liste de cadeaux. Pendant que les oursons emballaient les cadeaux au Pôle de Beaulieu, les canards décoraient le sapin du Pôle Accueil Population… à leur façon.

La ville d'Harfleur remercie chaleureusement le magasin King Jouet de Gonfreville-l'Orcher pour sa contribution matérielle aux décorations de Noël.

Pendant tout le mois de décembre, la compagnie La Foraine vous a emmenés « À la découverte des rêves du père Noël », un lieu magique haut en couleurs et peuplé d'animaux. La Galerie des Fondeurs a également accueilli des ateliers de créations pour que petits et grands puissent concevoir des décorations de Noël personnalisées.

Un travail récompensé

Le 21 novembre 2014, François Guégan a accueilli une vingtaine de Harfleurais dans la salle du parc du centre Dolto pour leur remettre la médaille du travail. Accompagné de plusieurs élues, il a rappelé le combat de la municipalité « pour que le droit au travail, inscrit dans la constitution, soit respecté pour tous », dénonçant au passage « les surenchères indécentes du MEDEF pour casser la réglementation du travail. » Ensuite, chaque convive a reçu un diplôme, récompensant ses années passées au sein de son entreprise.

Lumières de Noël

Mardi 16 décembre, Mariama Epiphana, élue aux commerces, a remis leurs prix aux gagnants du concours d'illuminations de Noël.
En guise de lot de consolation pour les participants non-primés, une place pour le concert « Chansons Françaises » par l'Orchestre d'Harmonie du Havre a été offerte aux commerçants, ainsi qu'un bon d'achat de 15€ pour les particuliers.

Palmarès

Catégorie immeubles :
1er : Mme Bénard Clémence
2ème : Mme Vimbert Denise

Catégorie maison avec jardin :
1er : M. Verdière Michel
2ème : Mme Pressoir Edith

Catégorie vitrine commerçants :
1er : Paris Fleurs
2ème : Nicky Fleurs

En Bref...

Une nouvelle médaille pour Daniel Leveillard

Samedi 25 octobre 2014 à Harfleur, Daniel Leveillard — président de l'Académie internationale de recherche — s'est vu remettre la médaille d'encouragement au progrès par Gérard Eude, maire honoraire d'Harfleur et Catherine Troallic, députée de Seine-Maritime. Cette cérémonie faisait suite à la remise officielle de la médaille sous la retonde de l'Ecole Militaire, le 23 octobre 2014 à Paris. Cette très haute distinction, initiée par le Président de la République Albert Lebrun, récompense des personnes dont l'action contribue au progrès, qu'il soit social, économique, scientifique, culturel mais également progrès de l'Humanité, d'où la liaison étroite avec l'Unesco et le Ministère des Affaires Étrangères qui cautionnent cette initiative. Parmi les anciens décorés, on retrouve le Maréchal De Lattre de Tassigny, le Commandant Jacques-Yves Cousteau, ou les Académiciens Français Maurice Genevoix, Marcel Pagnol et Jules Romains.

Fermez les livres, ouvrez les yeux !

De la maternelle au CE2, les écoliers harfleurais ont été conviés à une séance de cinéma à La Forge, les 24 et 25 novembre, par la ville d'Harfleur et par l'association Du Grain à démoudre à l'occasion de son festival. Le jeune public a ainsi pu découvrir « Coucou nous voilà », un conte narré par Hippolyte Girardot, trois courts métrages (« Des Rois qui voulaient plus qu'une couronne », « Arthur » et « Les Sorcières ») ainsi que le classique d'Yves Robert, « La Guerre des boutons ».

Les enfants ont du cœur !

Le 28 novembre dernier, l'association des commerçants et artisans de Beaulieu (ACAB) et les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire André Gide ont organisé une double action de solidarité : un lâcher de ballons au profit du Téléthon et une collecte de bouchons pour soutenir l'association Bouchons 276. Et question générosité, les enfants ont accompli un exploit en récoltant 345 kg de bouchons en faveur des personnes handicapées. Une belle prouesse félicitée chaleureusement par le président de l'ACAB, Thierry Pietrzak, et récompensée par des friandises et des bons d'achat de livres pour l'école. Mais le moment que tout le monde attendait avec impatience était sans aucun doute le grand lâcher de ballons. Chaque enfant avait préparé une petite carte avec son nom, son prénom, sa classe et le nom de son école avant de l'attacher à la ficelle d'un ballon coloré, gonflé à l'hélium, en espérant que quelqu'un trouve son message. Et quelle surprise lorsque des réponses sont arrivées… d'Angleterre !!!
Comme quoi la solidarité n'a pas de frontière.

Cher Monsieur/ Madame,
Je vous écris de Borrowdale School, près de Keswick à l'extrême nord de l'Angleterre. Deux de mes élèves ont trouvé un ballon qui a été envoyé par un de vos élèves appelés Alann qui est en classe de CE1. Le ballon a été trouvé le 29 ou le 30 Novembre à 'Watendlath'. Les élèves qui ont trouvé sont appelés Jack et Sienna Weir. En classe, nous avons regardé où Harfleur Beaulieu est, et nous avons été surpris à quel distance le ballon avait parcouru en si peu de temps.
Nous espérons qu'il a voyagé le plus loin!

Cordialement,
Ralf Smits

Lichfield,
Staffs.
GL7 3NU
5. Dec. 2014

Dear finder. I found your balloon label today in a field near my home. I wonder if it has travelled further than the other balloons!

Best wishes,
Christopher Moughton.

Mercredi 3 Decembre

Salut Yannis!

Je m'appelle Chris et mon père à trouvé ton ballon quand il jouait le golf ce matin!

J'ai 22 ans, et j'habite dans un petit ville qui s'appelle Lichfield. Lichfield est située 20km nord de Birmingham, ce qui signifie que ton ballon a voyagé plus de 350km!

Je suis un diplômé de la université du Nottingham. J'ai étudié les sciences économiques, et j'ai prendu des modules de français pour apprendre la langue.

Mon père est un policier à la retraite, et il joue le golf tous les temps maintenant! J'ai attaché une carte de son club de golf pour toi de garder. Il à trouvé ton ballon sur sa terrain de golf!

Ma mère est un secrétaire dans une école locale (Chorwood Primary School), et mon frère est une musicien de Jazz à Birmingham. J'ai attaché aussi une photo de ma famille!

J'espere que tu aura un joyeux Noël!

Bien à toi!

Chris Brown
(Pas le rappeur!)

Toutes les couleurs du monde

Grande rencontre annuelle des « consommacteurs » locaux, l'exposition-vente d'Artisans du Monde avait lieu les 22 et 23 novembre derniers, à La Forge. Cet événement a permis de mettre en lumière des produits venus du monde entier dont un large éventail de nouveautés (objets décoratifs, spécialités culinaires...) qui a ravi les habitués de l'expo-vente comme les nouveaux venus.

L'année 2014 marquant les 40 ans de l'association, une variété de produits estampillés « 40ème anniversaire » était également proposée. Et pour fêter l'événement, l'association a vu les choses en grand en invitant le Chœur de Tamarioni (chorale traditionnelle géorgienne) à se produire le samedi après-midi dans l'église Saint-Martin, pour un concert exclusif. Une belle preuve de partage sous toutes ses formes !

12h de country non-stop

Les pieds ont chauffé et les talons ont claqué sur le sol de la Maison des associations !
Dimanche 14 décembre, de 9h à 21h, les membres de l'association Country Road 76 se sont relayés dans une ambiance cadencée, pour un grand marathon de danse en ligne. L'action, qui se déroulait dans le cadre du Téléthon 2014, a permis aux danseurs d'apporter leur pierre à l'édifice de la recherche médicale.
Les bénéfices de cette journée ont été intégralement reversés au profit de la lutte contre la myopathie, les maladies génétiques rares et lourdement invalidantes.

Vous souhaitez
promouvoir votre commerce ou entreprise
dans le Zoom
Contactez notre régie publicitaire au 02 35 13 30 13
ou envoyez un mail sur regiepub@harfleur.fr

Dossier

Imaginer la ville de demain

Chaque construction sur le territoire de la commune dépend d'un nombre conséquent de lois et règlements qui encadrent le droit de propriété. Le document de référence, c'est le Plan Local d'Urbanisme qui remplacera l'ancien Plan d'Occupation des Sols. Le PLU est un document de planification urbaine et de déclinaison au niveau local de règles nationales. Complété par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) au titre de la préservation du patrimoine architectural, il sert donc de guide pour les constructions futures et offre une vision de ce que pourra être Harfleur d'ici quelques années

Entretien avec Jean-Gabriel Brault / Le service urbanisme / PLU, AVAP : mode d'emploi / Rénovations de façades / Avis aux Harfleurais

Entretien

avec Jean-Gabriel Brault, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Pourquoi passer d'un plan d'occupation des sols à un plan local d'urbanisme ? Comment s'élabore-t-il ?

C'est à la fois une obligation juridique introduite par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 et une opportunité pour la municipalité d'associer la population aux objectifs de développement urbain, social, économique de la commune pour les 10 à 20 prochaines années. J'ajoute que les Plans d'Occupations des Sols (POS) n'auront plus d'existence légale au début de l'année 2017.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), s'appuie sur un diagnostic complet du territoire sous la forme d'un bilan économique, environnemental, social et démographique de la commune. Cette étape, que nous avons franchie, est suivie du montage d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui sera finalisé début 2015. Synthèse des orientations politiques pour les années à venir, le PADD est le document central du PLU.

Enfin, tout comme le POS, le PLU établit un zonage du territoire communal, zones auxquelles sont associés des règlements.
L'ensemble de cette procédure jusqu'à l'adoption définitive du PLU fait l'objet d'une concertation multiple avec des personnalités qualifiées, des associations et les habitants. A l'issue de ces débats, consultations, réunions et enfin enquête publique, nous pensons pouvoir approuver notre PLU à l'automne 2016.

Plusieurs projets d'aménagements urbains sont en cours de réalisation ou à l'état de projet. Pourquoi ?
Comment voyez-vous Harfleur dans les 10 prochaines années ?

Le diagnostic que j'évoquais précédemment a conduit à valider les objectifs que nous nous sommes fixés à travers ce PLU.
Ces derniers poursuivent et complètent les politiques qui sont menées de longue date à Harfleur et nous questionnent sur les moyens à mettre en œuvre et étapes à franchir pour les atteindre. La politique du logement et de l'habitat que nous impulsons localement est symptomatique de l'état d'esprit qui nous anime. En effet la multiplication des programmes de logements dans la commune n'est pas le fait du hasard. Elle exprime d'une part notre volonté d'offrir à la population qui souhaite vivre à Harfleur une opportunité d'accéder à un habitat agréable, confortable et financièrement accessible, d'autre part elle révèle l'intérêt porté par les investisseurs publics et privés pour notre ville. Ce volontarisme, reconnu dans l'agglomération, est la seule voie susceptible de conserver à la commune ses caractéristiques de pôle de services et de commerces.

Dans une dizaine d'années, sauf accident, la commune comptera 9000 habitants et poursuivra la mise en œuvre des objectifs fixés dans son PLU :
- Privilégier un développement durable, équilibré et maîtrisé du territoire,
- Développer l'attractivité économique, touristique et culturelle de la commune,
- Poursuivre les efforts en matière de mixité sociale et générationnelle.

Qu'implique le passage de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) à l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour la ville ? Quels sont ses effets concrets sur le patrimoine harfleurais ?

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », les ZPPAUP sont appelées à être remplacées par les AVAP et Harfleur bénéficie d'un secteur important en ZPPAUP sur son territoire. Les grands principes des AVAP demeurent les mêmes que ceux des ZPPAUP concernant la mise en valeur du patrimoine dans ses dimensions urbaine, architecturale, paysagère, historique, archéologique et culturelle mais s'y ajoute une dimension de développement durable au regard notamment des économies d'énergie. Ces dispositions doivent être compatibles avec les objectifs du PLU, d'où l'intérêt de mener ces deux démarches simultanément. Dans le périmètre délimité en AVAP, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis, comme actuellement, pour tous les travaux visant à modifier l'aspect des immeubles.

Service urbanisme

L'urbanisme englobe l'ensemble des actions qui disposent, organisent et aménagent l'espace de la ville, en les conciliant avec des enjeux sociaux. Le service urbanisme d'Harfleur a pour objectif d'assurer un développement cohérent du territoire en assurant un équilibre entre l'existant et les projets à venir.

Un travail d'équipe

Le service urbanisme de la ville d'Harfleur est constitué de trois agents.
Ludivine Granval, secrétaire aux services techniques, effectue les « pré-instructions » des dossiers et renseigne sur des aspects généraux en matière d'urbanisme, les particuliers qui souhaitent entreprendre des travaux sur leurs habitations (extension, construction...). Les dossiers sont examinés en commission communale, puis transmis à Mathieu Ramet qui procède à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables de travaux) ou rédige les certificats d'urbanisme (document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de connaître la faisabilité d'une opération de construction). Chaque dossier est ensuite supervisé par Daniel Dhivert, directeur des services techniques. L'équipe du service urbanisme peut aussi effectuer le récolement des travaux pour vérifier la conformité de la construction avec l'autorisation obtenue.

Une mise à jour indispensable

L'instruction se fait toujours par rapport à la réglementation locale, (POS, puis bientôt le PLU) mais également par rapport à plusieurs réglementations nationales. Sachant que la législation évolue continuellement, la veille juridique et jurisprudentielle est une composante primordiale du poste d'instructeur de dossiers d'urbanisme. « L'évolution d'une seule loi peut avoir un impact considérable sur la faisabilité d'un chantier, explique Mathieu Ramet. En étant au courant des nouvelles règles en vigueur, on peut ainsi adapter le projet en amont. C'est un travail important sachant que l'État ne communique que rarement des documents dédiés aux collectivités territoriales lors des réunions d'informations qu'il organise. » Pour rester à jour, les instructeurs doivent donc rechercher l'information eux-mêmes dans des revues et sur des sites professionnels.

A votre écoute

Le poste d'instructeur de dossiers d'urbanisme implique surtout un grand contact avec le public. « Mon métier est d'informer le public ayant un projet de construction, sur des points spécifiques, souvent liés à la réglementation en vigueur sur le territoire communal, poursuit Mathieu Ramet. J'aide également à la constitution de dossiers. Car il faut savoir qu'un dossier incomplet ne peut pas être traité en l'état, dans un souci de sécurité juridique. Et son délai d'instruction ne commencera qu'à compter du jour où il sera considéré comme complet»
La CODAH assurant la compétence d'instruction d'urbanisme, depuis 2009, en lieu et place de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76), plusieurs pôles d'instruction ont ainsi été répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération havraise. Le bureau d'Harfleur instruit donc les dossiers de la cité des 104 mais également ceux de Gainneville.

Vous souhaitez rencontrer Mathieu Ramet, instructeur des dossiers d'urbanisme ?

Des permanences « urbanisme » vous sont ouvertes le mardi de 9h30 à 12h, aux services techniques de la ville d'Harfleur ou sur rendez-vous au 02 35 13 30 40.

Services techniques / service urbanisme
26 rue Arthur Fleury - 76700 Harfleur
02 35 13 30 40 - urbanisme@harfleur.fr
Horaires d'ouverture :
les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et 13h45 à 17h,
les mardis et jeudis de de 9h à 17h sans interruption,
les mercredis fermeture le matin, ouverture de 13h45 à 17h.

Planifier

POS, PLU : mode d'emploi

• **Le Plan Local d'Urbanisme** organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme (zones constructibles, règles de constructibilité etc...) de tout ou partie du territoire en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. Il a été institué par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est le document d'urbanisme le plus important pour la commune et les demandeurs d'autorisations.

• **Les Plans d'Occupation des Sols** ont été instaurés en 1967. Même s'ils étaient régulièrement révisés par les communes, les critères des POS ne répondaient plus aux exigences du monde d'aujourd'hui. Les politiques urbaines d'après-guerre ayant fait face à l'explosion démographique des villes, la priorité était de garantir un toit, dans des conditions décentes et de favoriser l'expansion urbaine sans se préoccuper d'environnement ni de mixité sociale.

Le développement durable au cœur du PLU

Plus ambitieux que le POS, le PLU est un document qui exprime un véritable projet de ville. Il définit le projet global d'aménagement de la commune, prenant en compte les composantes économique, sociale et environnementale, afin de répondre aux enjeux liés au développement durable.
Un PLU doit imaginer la ville à l'échéance d'une dizaine d'années. En amont de son élaboration, un diagnostic est effectué afin de pointer les points forts et les points faibles des aménagements existants. Cette démarche permet d'identifier les évolutions à apporter à la ville en tenant compte de ses nouvelles préoccupations :

- le renouvellement urbain (avec notamment l'objectif, pour la ville d'Harfleur, d'atteindre les 9200 habitants d'ici 10 ans),
- l'habitat et la mixité sociale,
- la diversité des fonctions urbaines,
- les transports et déplacements (favoriser les « modes doux »)
- le développement écologique (création de continuités vertes)

À partir du 1er janvier 2016, les POS deviendront caducs et donc non applicables. Cependant, pour les communes comme Harfleur qui ont déjà engagé la révision du leur POS, un délai de mise en place du PLU est accordé jusqu'au 23/03/2017. Passé cette date, le droit des sols serait soumis au Régime national d'urbanisme (RNU), qui ne tient pas compte de la spécificité de chaque commune.

PLU : calendrier prévisionnel

1er trimestre 2015 : élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)
réunion publique
débat au Conseil Municipal

Septembre 2015 : rédaction du zonage et du règlement
présentation aux PPA
réunion publique

Fin 2015 :
validation du PLU par le monseil municipal

Mars 2016 :
consultation réglementaire des PPA (3 mois)

Avril 2016 :
transmission du dossier d'enquête (1 mois)

Mai 2016 :
enquête publique (1 mois)

Juin 2016 :
remise du rapport d'enquête (1 mois)

Septembre 2016 :
approbation définitive par le conseil municipal

Patrimoine

De la ZPPAUP à l'AVAP

Une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). C'est notamment le cas d'Harfleur, qui est couverte en grande partie, depuis décembre 2005, par une ZPPAUP qui doit évoluer en AVAP.

À l'instar du PLU, Les AVAP intègrent de nouveaux enjeux liés au développement durable :

- participer à la réduction globale des gaz à effet de serre,
- accompagner le souhait des habitants de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort thermique des logements,
- lutter contre la précarité énergétique, c'est-à-dire le risque de voir les inégalités se creuser entre le neuf (devant répondre aux exigences de performance des réglementations thermiques) et l'ancien (si non thermiquement réhabilité),
- en mettant en œuvre des matériaux plus respectueux de l'environnement sans dénaturer l'image de la ville ancienne, sans créer des pathologies dans le bâti ancien.

Le saviez-vous ?

- **La loi Grenelle 2** a institué un délai de six ans pour que les villes avec ZPPAUP engagent la transformation en AVAP. Passé la date du 14 juillet 2016, les ZPPAUP non transformées en AVAP ne seront plus applicables.
- **La protection du patrimoine** sur le territoire harfleurais impose la consultation de l'architecte des bâtiments de France sur toute demande d'autorisation de travaux.

PLU et AVAP sont-ils compatibles ?

Parmi les éléments constitutifs du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle par rapport au contenu du Plan d'Occupation des Sols. C'est un document exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

Les objectifs de l'AVAP sont déterminés en fonction du PADD. Non seulement, l'AVAP ne doit pas contrarier les priorités de développement affichées dans le PADD, mais elle doit également participer à leur réalisation. Les prescriptions contenues dans les règlements du PLU et de l'AVAP sont donc totalement complémentaires.

Rénovations de façades en site inscrit

Chaque année, la ville d'Harfleur octroie une aide financière au ravalement de façades afin de permettre aux bâtiments dans le périmètre du centre ancien de retrouver leur cachet historique. Si vous avez l'intention de réaliser prochainement la rénovation de votre façade, pas de précipitation !

- Avant toute exécution de travaux, les propriétaires des immeubles concernés doivent adresser en mairie une déclaration préalable (délai d'obtention 2 mois) ou un permis de construire (délai d'obtention 3 mois). Un permis de construire n'est pas nécessaire pour un simple ravalement de façade.
- Après travaux, la déclaration d'achèvement des travaux doit être adressée en mairie en vue de l'obtention de l'attestation de conformité, obligatoire pour l'attribution de l'aide financière après avis de la commission.

Memento

Des conseils avisés

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU et de l'AVAP, deux cabinets d'études apportent leurs conseils à la ville d'Harfleur.

Pour l'élaboration du PLU , il s'agit de L'AURH.

L'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine est une association dont le rôle est de contribuer au développement et à l'attractivité de l'Estuaire de la Seine par le biais d'études, d'observations et autres projets d'aménagement. Elle est en interaction permanente avec ses adhérents et partenaires : les collectivités de son territoire, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain.

Pour l'AVAP, la ville a fait appel au cabinet Perspectives.

Cette entreprise a réalisé un grande variété d'aménagements urbains remarquables dans la région normande. On lui doit notamment la réaménagement du front de mer d'Etretat et la réhabilitation de la motte féodale à Gonfreville-l'Orcher.

Le saviez-vous ?

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) est impliquée dans l'élaboration du PLU d'Harfleur, ainsi que les communes limitrophes et la CODAH. Tous sont informés des évolutions de cette démarche et participent à des réunions organisées par la ville afin que soient prises en compte les remarques de chacun.

Avis aux Harfleurais

9ème modification du plan d'occupation des sols avec mise à disposition

Le public est informé que par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2014, la 9ème modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Harfleur, avec mise à disposition, a été prescrite.

La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie d'Harfleur pendant une durée de trente-trois (33) jours, du 05 janvier 2015 au 06 février 2015 inclus. Le dossier pourra y être consulté les :

- lundis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h
- mardis et jeudis de 9h à 17h sans interruption le midi
- mercredis de 13h45 à 17h

au service urbanisme de la mairie d'Harfleur - 26 rue Arthur Fleury - 76700 Harfleur

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition au service urbanisme de la mairie aux jours et heures sus-visés.

Un architecte vous conseille

Vous vous posez des questions sur la faisabilité technique de votre projet, sa qualité architecturale ou sur les matériaux à utiliser ? La ville d'Harfleur vous propose les conseils gratuits d'un architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Des permanences vous sont proposées un jeudi après-midi par mois ou sur rendez-vous au 02 35 13 30 40. Rendez-vous aux services techniques de la ville d'Harfleur.

Gérard Kakudji Ngoy,
les pieds sur terre, les yeux tournés vers le ciel

Dimanche 26 octobre 2014, au cours de la messe célébrée à l'église Saint Martin d'Harfleur, l'abbé Gérard Kakudji Ngoy a été installé, par Monseigneur Brunin, curé de la paroisse Saint Marc de l'estuaire qui recouvre les églises d'Harfleur, Gonfreville-l'Orcher et Gournay. Il assumera sa charge en coresponsabilité avec André Récher, curé de Sainte Cécile.

Prêtre d'origine congolaise, le nouveau curé d'Harfleur, âgé de 46 ans, est arrivé en France en 2003, à Fauville-en-Caux, à la demande de son évêque en relation avec celui du Havre.
Auparavant, il officiait dans le sud-est de la République Démocratique du Congo, dans le diocèse de Manono. Depuis sa paroisse du Sacré Cœur d'Ankoro, en pleine zone de guerre, il travaillait à soustraire les enfants abandonnés des seigneurs de guerre pour éviter qu'ils ne deviennent des enfants-soldats. Par trois fois, il a échappé à des assassinats.

Gérard Kakudji Ngoy a rejoint Le Havre en 2013 avant d'arriver à Harfleur. Il a trouvé dans la cité des 104 une équipe de laïcs prête à l'assister dans sa mission d'animation de la paroisse.
L'abbé découvre alors notre commune et les églises du canton et notamment celle d'Harfleur. Cet édifice superbe évoque en lui la foi des bâtisseurs médiévaux, celle des milliers d'hommes et de femmes qui ont foulé son sol depuis. Il note que la confiscation des biens de l'église par l'Etat français, autrefois douleur, est au bout du compte une chance car la paroisse n'aurait pu entretenir et préserver ce bâtiment.
« L'église, en tant que bâtiment, a pour vocation de remettre les pieds sur terre, les yeux tournés vers le ciel. Quand l'homme veut la gloire, il se coupe de Dieu et cela engendre des guerres, de l'abandon, de l'exclusion, le rejet de l'autre ».

Il rappelle que « la France est la fille aînée de l'Église catholique », cela lui confère une responsabilité. Pour lui, il convient de redonner aux hommes leur dignité, de délivrer un message d'espérance dans un monde qui désespère, de viser à la libération collective et personnelle des hommes.
« La joie de vivre est la réponse à l'enfermement dans nos addictions (alcool, jeux, prostitutions...) ».
Le curé d'Harfleur fait un parallèle entre le message délivré par la municipalité et l'Église. La conviction humaniste de la municipalité se base sur l'Homme, la sienne se base sur les évangiles. Les élus harfleurais parlent d'espoir, il parle d'espérance car ce mot a pour lui une portée universelle. Son message est aussi fait de ***« l'amour de (son) prochain, d'accorder miséricorde à ceux qui en ont le plus besoin, les blessés de la vie, touchés par le chômage, la solitude... ».***
Pour lui, les hommes ne sont pas des déchets que l'on jette à la rue, à la poubelle de la société.

Gérard Kakudji Ngoy a l'humilité, la foi et l'ouverture d'esprit qu'il convient pour être le pasteur de la paroisse. La ville d'Harfleur lui souhaite la bienvenue.

4 jours sur les planches

La Forge vous propose une nouvelle édition de son (grand !) week-end entièrement dédié au théâtre : « Côté cour, côté jardin ». Du 29 janvier au 1er février, quatre compagnies se succéderont sur la scène de la salle Le Creuset pour vous faire découvrir l'art de la comédie, du théâtre de boulevard aux grands textes shakespearien revus et corrigés…

« C'est comme ça ! » Cie Accord tacite

Une chanteuse et une pianiste, qui ne s'estiment guère, sont obligées de jouer ensemble. Alors elles jouent, se déchaînent et s'affrontent pour les honneurs du public. Au milieu de tout ça, la musique, belle et intemporelle mêle les compositions de Mozart, Bernstein, Gershwin, Bellini… Un spectacle lyrico-comique servi par deux artistes entraînant l'émotion et le rire.

Jeudi 29 janvier / 20h30

« Boursicoti » - troupe du Poulailler

Comédie écrite et mise en scène par Eric Maniable. Avec pour toile de fond la bourse, cette pièce met en scène des personnages soumis aux affres de la finance. Leurs préoccupations boursières les mènent à user de calculs et stratagèmes, les entraînant dans des situations rocambolesques.

Vendredi 30 janvier / 20h30

« Un Songe d'une Nuit d'Été » Cie OSS (Observatoire Shakespearien Surréaliste)

La compagnie OSS vous propose non pas «Le» mais «Un Songe d'une Nuit d'Été». Une réinterprétation de l'œuvre de Shakespeare où l'on apprend que l'amour naît d'une fleur en plastique, où les téléphones portables sont autorisés, où l'on ne meurt pas pour de vrai et où il ne faut jamais, ô grand jamais, sous-estimer la bonne à tout faire... Bref, une adaptation décalée, moderne, dynamique et pleine d'humour !

Samedi 31 janvier / 20h30

« La Farce de Maître Pathelin » Cie Ici et Maintenant

Contrarié de voir sa femme rapiécer ses vieilles robes d'avocat, Maître Pierre Pathelin décide d'aller se procurer des étoffes neuves, en faisant croire au drapier qu'il est mourant et alité depuis des mois. Mais quand un petit berger vient frapper à sa porte pour lui demander de le défendre face à son employeur qui l'accuse de vol, il ne s'attend pas à se retrouver face au marchand qu'il a lui-même roulé.

Dimanche 1er février / 15h

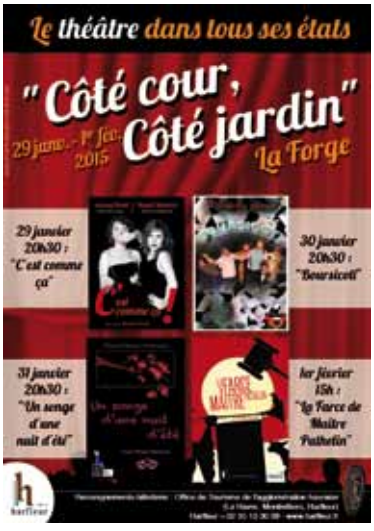
Le théâtre dans tous ses états
"Côté cour, Côté jardin"
29 janv. - 1er fév. 2015
La Forge
29 janvier 20h30 : "C'est comme ça"
30 janvier 20h30 : "Boursicoti"
31 janvier 20h30 : "Un songe d'une nuit d'été"
1er février 15h : "La Farce de Maître Pathelin"

Théâtre tout public

Tarifs selon quotient familial

Pass 2 pièces de 4 € à 21 €

Une pièce de 3 € à 12,50 €

Renseignements : 02 35 13 30 09

À réserver de toute urgence !

«Et pendant ce temps Simone Veille»

Dimanche 19 avril 2015 à 15h - Tarif : de 3€ à 12,50€
Théâtre tout public

« Antoine Duléry fait son cinéma... mais au théâtre »

Vendredi 24 avril 2015 à 20h30
Tarif : de 4€ à 19€ - Théâtre tout public

Ça vous tente ? Alors réservez vos places dès maintenant !
Renseignements et réservations :
Point Info Tourisme – La Forge - 02 35 13 30 59

Un cadeau de début d'année

En supplément de votre Zoom, la ville d'Harfleur a le plaisir de vous offrir son nouvel agenda 2015, plus grand et plus pratique, contenant désormais une vingtaine de pages sur les services de votre mairie. La municipalité tient à remercier les annonceurs qui, par le biais de leurs insertions publicitaires, ont financé l'intégralité de cet agenda.

Un course d'orientation nocturne

L'association COBS (Courses d'orientation des boucles de la Seine) organise son 4ème Raid d'Orientation à Harfleur, le 24 janvier prochain. Il s'agit d'une course d'orientation nocturne par équipe de 2 à 4 coureurs.
Deux parcours sont proposés : un long de 25 km (temps de course limité à 6h30) et un moyen de 15 km (5h45). Il s'agit de parcours à 25 % urbains, la plupart des zones traversées étant totalement inédites et parfois même hostiles. Chaque carte sera fournie en double exemplaire par équipe. Un troisième parcours hors compétition d'environ 2 km sera proposé dans les rues d'Harfleur.

L'accueil se fera à partir de 15h30 à la jonction entre l'avenue de la Résistance et la rue Général Leclerc. Le départ se tiendra dans un lieu tenu secret, au coucher du soleil.

Inscriptions obligatoires avant le 17 janvier, uniquement via le site du club : *http://cobs.free.fr*
Tarif : 12,5 € par équipier
Renseignements :
COBS - 3 rue de Solférino - 76620 Le Havre

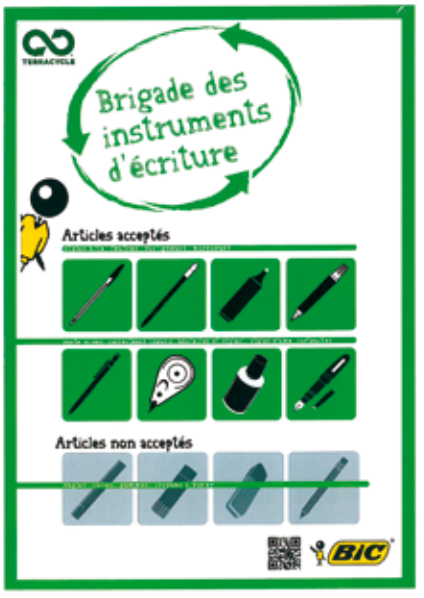

Recycler, c'est donner

Depuis septembre 2014, l'Association des Paralysés de France Adagio, accueil de jour pour adultes en situation de handicap moteur avec troubles associés, est à l'initiative d'un projet éco-citoyen : récolter un maximum d'instruments d'écriture (feutres, stylos, surligneurs, cartouches d'encre…) pour les envoyer à l'entreprise Terracycle.
Une fois les instruments usagés envoyés, l'association reçoit des dons financiers de la part de cette société (environ 2€/KG) afin de financer des projets au bénéfice des personnes en situation de handicap. En 2015 l'argent récolté permettra de financer un voyage d'une semaine en camping pour quatre usagers à Fréjus.

Pour participer à cette opération, déposez vos stylos usagés
• à l'accueil de la mairie d'Harfleur, 55 rue de la République,
• au Pôle de Beaulieu, place Jean Mermoz.

Grand spectacle musical rock !

Samedi 7 février, le Centre d'Expressions Musicales vous propose une soirée entière dédiée aux musiques actuelles, à La Forge. Ce concert exceptionnel se déroulera en deux parties. Dans un premier temps, enfants, parents et grands-parents sont conviés à une découverte ludique et chonologique de l'histoire du rock.
« A history of rock'n'roll » (c'est son titre) se présente comme une escapade musicale interprétée par Phil Kadja (bassiste de Pape Cissoko), Frandol (ex-Roadrunner) ou encore Doris Le Mat-Thieulen (Grand Final, Dickybird), ici transformée en maîtresse de cérémonie. Une classe de 3ème CHAM se joindra à ce concert.
Le trio Deadman prendra ensuite possession de la scène du Creuset pour une prestation électrique, enveloppante et mystérieuse, en seconde partie de soirée. Un voyage atypique mais résolument captivant !

Samedi 7 février dès 18h
La Forge
Tarif : de 5 € à 7 € (gratuit pour les enfants inscrits à Harfleur en école élémentaire)

Tout public
Places limitées
Réservations :
02 35 22 70 65

© Stéphane Tigharghar

Activités de loisirs : vacances de février 2015

Les centres de loisirs (3/12 ans)

Du lundi 23 février au vendredi 6 mars inclus

• Accueil de loisirs Françoise Dolto (3/6 ans)
rue Carnot
de 9h à 17h (avec restauration le midi)
Thème : « L'air et le vent »
(24 places)

• Accueil de loisirs « Les 2 Rives » (6/12 ans)
Place des Droits de l'Enfant
de 9h à 17h (avec restauration le midi)
Thème : « Les 4 saisons en folie »
(24 places)

Sports vacances (8-12 ans)

• Stages sportifs en matinée
Du lundi 23 au vendredi 27 février
Animation « Multi-danse » par Florence Delestre
Au complexe sportif Maurice Thorez de 9h30 à 11h30
(24 places)
Les enfants devront porter des vêtements souples

Du lundi 2 mars au vendredi 6 mars
Animation « Multi tir »
Animation de 9h30 à 11h30
(20 places)
Les enfants devront porter des vêtements souples

• Activités sportives en après-midi
Du lundi 23 février au vendredi 6 mars inclus
Au complexe sportif Maurice Thorez de 14h à 16h

Sans inscription préalable, mais sur présentation de la carte « Passeport Vacances », obtenue au Pôle d'Accueil Population ou au Pôle administratif de Beaulieu, tarifs en fonction du quotient familial.

Animations Force 3 (12/15 ans)

Du mardi 24 février au jeudi 26 février inclus
Mardi 24 Février : sortie patinoire
Mercredi 25 Février : sortie bubble foot
Jeudi 26 Février : sortie Laser Game
Maison de l'Enfance
place des Droits de l'Enfant
de 13h30 à 17h00

Découverte musicale (12/15 ans)

avec l'association Origin'all Record
Du lundi 2 au jeudi 5 mars
Vous aimez le chant et la musique assistée par ordinateur…
Venez vous exprimer à travers la chanson et créer votre conception musicale pour fabriquer et enregistrer un CD single dans une ambiance hip-hop avec Ice Lee
Maison de l'Enfance
place des Droits de l'Enfant
de 13h30 à 17h00
Inscriptions obligatoires (sauf activités sportives en après-midi)
au Pôle Accueil Population (02 35 13 30 20)
ou au Pôle administratif de Beaulieu (02 35 51 10 51)
Tarifs en fonction du quotient familial

Association de pêche «La Lézarde»

L'association de pêche AAPPMA «La Lézarde» a le plaisir de vous informer qu'à compter du 1er Janvier 2015, elle adhère à l'Union réciprocitaire du nord-est (URNE) avec 18 associations de pêche de Seine-Maritime.
La carte inter-fédérale permettra ainsi de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérant à l'URNE, au Club halieutique interdépartemental (CHI) et à l'Entente halieutique du grand ouest (EHGO).
Toutes informations complémentaires seront communiquées lors de l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 24 janvier 2015, 17h, à la Maison des associations dans le quartier de Beaulieu.

L'UNRPA : cap sur le soleil

L'Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées (UNRPA) prépare activement les vacances d'été de ses adhérents en Andalousie, du 23 au 30 septembre 2015. Il s'agit d'un séjour pour 30 à 40 personnes au tarif de 1100,00 € (départ avion de Deauville, car jusqu'à l'aéroport, 3 excursions incluses...).

Vous êtes intéressé(e)s ?
Contactez Gabrielle Rouet
au 02 35 45 96 91

Par ailleurs l'association propose ses permanences le 3ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h00 à la RPA des 104,
Prochains rendez-vous :
16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai et 19 juin 2015

Les élus à vos côtés

Vous souhaitez rencontrer un élu municipal ?
Pour prendre rendez- vous avec Monsieur le Maire ou un adjoint,
contactez le cabinet du maire au 02 35 13 30 10 ou sur *cabinet@harfleur.fr*

Allo CODAH ?

Vous vous posez des questions sur la gestion des déchets, les transports scolaires ou encore sur les risques majeurs ?
Vous recherchez une information pratique sur ces services ?
La Codah (Communauté d'agglomération havraise) met à votre disposition le **numéro vert « à votre écoute » : 0800 35 10 11.**
Pour toutes ces informations et bien d'autres encore, rendez-vous sur www.agglo-lehavre.fr.

Promenons nous

Mardi 6 janv.
St-Laurent de brèvedent
10km - départ : 9h
parking de l'église

Mardi 13 janv.
Les Cambrettes
10 Km - départ : 9 h
place V. Hugo

Mardi 20 janv.
Plateau des Ardennes
10 Km - départ : 9h
place G. de Maupassant

Mardi 27 janv.
Château d'Orcher
8Km - départ : 9 h
place V. Hugo

Renseignements :
tél. 02 35 51 86 57

Pharmacies

Dans la journée, appelez votre pharmacien habituel.
Pharmacie Delplanque
35 rue de la République
02 35 45 40 39
Pharmacie Morisset
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09
Pharmacie Debris - Fievet
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le
3237

Urgences

Tél. prioritairement au
Samu : 15 / Pompiers : 18
Police : 17

Sinon, téléphonez à la mairie au
02 35 13 30 00
Un répondeur vous donnera le nom et le numéro de téléphone de la personne d'astreinte.

Programme des animations retraités

Mardi 6 janvier :
Dictée
14h30 / RPA des 104

Mercredi 14 janvier :
Repas anniversaire
Vers le nouvel an chinois : la chèvre»
12h00 / RPA des 104
sur inscriptions avant le mercredi 7 janvier

Lundi 26 janvier :
Soirée cartes
(tournois tarot, manille...)
20h00-22h00 / RPA des 104

Du jeudi 29 janvier au dimanche 1er février :
Festival de théâtre « Côté cour, côté jardin »
Renseignements et réservations à La Forge
02 35 13 30 09

Vendredi 30 janvier :
Après midi récréatif
démonstration et initiation à la Country par l'association « Country Road 76 »
Inscription à la RPA
15h00-16h30 / Maison des Associations
Animation gratuite
Transport pris en charge

A venir prochainement, n'oubliez pas de vous inscrire :

Vendredi 20 février :
Sortie Bowling
Inscription du 12 au 21 janvier
au pôle accueil ou pôle de Beaulieu
Navette avec Ramassage
14h00 : avenue du Président René Coty (Relais 16/25 ans)
14h30 place d'armes

Pour plus de renseignements, contactez le service retraités au 02 35 45 34 08
Meilleurs vœux à tous !

Carnet

Décès
25/11/14 : BLONDEL Daniel
04/12/14 : LOCAT Brigitte
09/12/14 : BLONDEL Gérard

Mariages
25/11/14 : GOYER Denis et RICOUARD Marie-Line
29/11/14 : FOUACHE Gilles et GARROT Sandra
29/11/14 : ZAHOUANI Faouzi et EDOUTHÉ Jacklyn

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le carnet du Zoom de novembre 2014. Alors que nous vous annoncions le décès de Mme DEBRAY Chantal, il s'agissait en réalité de Mme CANU, Chantal, née DEBRAY. Toutes nos excuses auprès de sa famille pour la gêne occasionnée.

Hommage

Lors du dernier Conseil Municipal, François Guégan et l'ensemble des élus ont rendu un hommage à Claude Pigeon décédé le 3 décembre dernier. M. Pigeon, élu conseiller municipal à partir de 1977 au titre du groupe socialiste, fut adjoint au maire de 1983 à 1989 en charge du secteur circulation-transport. Il participa ainsi à l'élaboration et la finalisation du plan de circulation, intégrant particulièrement l'aménagement du secteur de Beaulieu et la création des ronds-points de ralentissement de l'avenue Gagarine. Il s'impliqua également dans la question du développement des transports en commun, notamment dans la vallée de la Lézarde, préfigurant l'actuelle LER. François Guégan a tenu à préciser que « toutes celles et ceux qui l'ont connu garderont évidemment de lui le souvenir d'un militant fermement imprégné des valeurs de gauche auxquelles il a toujours témoigné son attachement ». La municipalité adresse à la famille et aux proches de M. Claude Pigeon ses plus sincères condoléances.

Conseil Municipal

Conseil municipal du 15 décembre 2014

Éducation prioritaire : unanimité pour dénoncer la nouvelle carte

François Guégan a présenté un vœu dénonçant le risque de sortie de notre commune du réseau de l'éducation prioritaire. Il a ainsi indiqué que *« La question fondamentale, générant les inquiétudes légitimes et le mouvement de colère unanime qui partant d'Harfleur s'est étendu à tous les établissements de Seine Maritime menacés de sortie de ZEP, est celle des moyens de l'Éducation Nationale tant il est insupportable qu'il y ait une dégradation programmée de la situation de certains établissements ». Il a également estimé « qu'en trente années d'existence, la ZEP d'Harfleur a fait la preuve de son efficacité, mais il est aujourd'hui inadmissible d'enlever des moyens à certains pour les répartir, surtout dans un contexte de difficultés sociales accrues pour notre population. » Il a enfin ajouté que « notre municipalité, du fait de la sortie de la politique de la ville,va également perdre une partie de ses capacités d'intervention. S'ajoute à cela la coûteuse gestion de la réforme des rythmes scolaires dans un cadre de restriction spectaculaire des dotations d'État. »*

Ainsi, le conseil municipal a « dénoncé la nouvelle carte des Réseaux d'Éducation Prioritaire, exigé que les établissements de notre académie y ayant accès soient beaucoup plus nombreux, afin qu'aucun collège, aucune école ne voit sa situation se dégrader, et a réclamé des moyens supplémentaires dans le budget de l'Éducation Nationale afin qu'il y ait garantie de moyens pour le collège et les écoles d'Harfleur. »

45 délibérations adoptées

La séance du 15 décembre était chargée avec pas moins de 45 délibérations (vous pouvez consulter le rapport sommaire de cette séance sur www;harfleur.fr).

Évolution de tarifs

Le conseil s'est prononcé sur l'évolution de plusieurs tarifs de services (location de places de stationnement, droits de voiries et terrasses, sorties familiales, concessions des cimetières...) qui évoluent globalement de 0,50 % pour 2015.

Coup de pouce pour les jeunes

Le conseil a renouvelé son adhésion au dispositif Fond départemental d'aide aux jeunes qui a permis en 2013 d'attribuer des aides (formation, transport, études, emplois...) à 52 jeunes Harfleurais pour un montant global de 9 800€. (contact : service jeunesse – rue R Coty)

Subventions pour enseignes et façades

Quatre subventions pour des enseignes de commerces ont été attribuées pour un montant global de 1 411€ et neuf subventions pour des rénovations de façades en centre historique ont été votées pour une somme totale de 18 125 €.

Marchés publics d'assurance et d'électricité

Le conseil a approuvé l'attribution à cinq sociétés d'assurance, de contrats permettant à la ville de s'assurer contre différents risques (automobiles, responsabilité pénale et juridique...). Deux lots devront être relancés (risques incendie et responsabilité civile générale), les offres reçues présentant des augmentations de cotisations que le conseil a jugé inacceptables.

Par ailleurs, le conseil a donné son accord pour lancer avec la Codah et l'ensemble des communes de l'agglomération, un marché groupé pour la fourniture d'électricité (éclairage public et bâtiments municipaux). Cette démarche conjointe devrait permettre d'obtenir des tarifs plus intéressants.

ville d' harfleur

HARFLEUR DOIT RESTER EN ZEP

Prochain Conseil Municipal :
Lundi 26 janvier 2015 / 18h
Salle du Parc - La séance est publique

Groupe communiste et républicain

Exigeons des moyens pour nos communes

Le budget 2015 du gouvernement de Manuel Valls prévoit plus de 3,7 milliards de réduction des dotations d'État aux collectivités (communes, agglomérations, départements) qui vont ainsi subir une véritable cure d'austérité ! Ce sont les populations qui vont être directement touchées de plein fouet par ces réductions budgétaires imposées. En tant qu'élus communistes et républicains, nous dénonçons fermement cette politique libérale directement dictée par le monde de la finance et par la commission européenne.
La colère est grande dans notre pays face à ces choix politiques injustes et inefficaces. Injustes
car ils pénalisent les classes moyennes et populaires. Inefficaces car ils étouffent l'économie.

Nous pensons au contraire, qu'une autre politique de gauche est possible : celle qui refuse le recul des droits sociaux, qui redonne du pouvoir d'achat aux citoyens en augmentant les salaires, donc qui relance l'économie et l'emploi. Cette politique de gauche que nous souhaitons est celle qui replace l'humain au centre de la société et de l'économie.
C'est le moment de se rassembler et d'exiger ensemble des moyens pour répondre aux besoins de notre pays, de notre ville et de ses habitants, des moyens pour le logement, la santé, l'éducation, le transport, l'emploi et les services publics.

Yves ROSE
Président du groupe

Groupe socialiste et républicain

Réforme de l'éducation prioritaire
L'égalité et la réussite de tous est la base du contrat républicain. La réforme de l'éducation prioritaire est nécessaire et nous sommes satisfaits de la priorité donnée à l'éducation dans notre pays. Il faut donc concentrer les efforts là où les besoins sont les plus importants. C'est un choix juste et un choix de gauche.
Ces moyens seront alloués selon un indice prenant en compte les élèves défavorisées, la part de boursiers, les élèves résidants en zones urbaines sensibles et ceux arrivés en 6ème avec un an de retard.
Mais à Harfleur selon l'indice le collège ne peut rester en ZEP. La sortie de ZEP pourrait nous faire penser à une amélioration de la vie Harfleuraise. Cependant nous partageons les inquiétudes légitimes des parents, des enseignants car une sortie du dispositif pourrait avoir une incidence sur les effectifs par classe et sur leur nombre.
Une chose est sure: depuis le début les élus socialistes travaillent en concertation avec les parents d'élèves, les représentants des enseignants et Catherine Troallic votre député. Elle a interpellé le recteur, plaidé pour le maintien du collège en ZEP, rencontré l'inspectrice académique et a envoyé un courrier au préfet.
Nous mettons tout en œuvre pour que soit revu le mode de calcul qui ne nous semble pas refléter la réalité sur le terrain et nous restons mobilisés afin que les aides financières dont bénéficient les écoles d'Harfleur soient maintenues.

Nacéra Vieublé
Présidente du groupe

Groupe d'opposition, «Harfleur, bleu marine»

LA CODAH SERAIT-ELLE DEVENUE FOLLE ?

Les maires de la CODAH viennent d'accepter à l'unanimité le projet de construire quatre, voire cinq, téléphériques au Havre. À les entendre, on se croirait à Courchevel ! Ce n'est pas une plaisanterie et 70 000 euros ont déjà été votés, rien que pour les premières études.

Il s'agit de relier Jenner à Montivilliers, Caucriauville à Monod et Gonfreville, et Aplemont au stade et à la zone industrielle. Seul l'élu du Front National du Havre siégeant à la CODAH s'est opposé à ce projet
insensé qu'il a jugé inutile d'une part, et hors de coût d'autre part, d'autant plus à l'heure où les économies s'imposent.

Les Harfleurais ne veulent pas se laisser duper, comme ils l'ont été lors de la construction du tramway, en finançant une lubie qui ne les concerne aucunement et qui va encore engendrer une augmentation des impôts pour tous.

Face à la ruine de la France et l'endettement des collectivités locales, il est temps que soit mis un terme à la gabegie et à l'inconscience des élus.

Stéphane Leroux
Président du Groupe

A vos Agendas !

Mercredi 14 janvier
de 15h à 19h
Don du sang
par l'Etablissement Français du Sang
La Taillanderie / La Forge
Entrée libre

Du 21 janv. au 29 mars 2015
Exposition
"14-18 Harfleur :étapes des troupes alliées"
par les Amis du Musée
Musée du Prieuré - Entrée libre

Mardi 20 janvier
de 8h30 à 17h
Mercredi 21 janvier
8h30 - 12h ; 13h30 - 18h
Braderie de la solidarité
par le Secours Populaire Français
La Taillanderie / La Forge
Entrée libre

Du 29 janvier au 1er février
Théâtre
"Côté cour, côté jardin"
La Forge
Tarifs selon quotient familial
Pass 2 pièces : de 4 € à 21 €
Une pièce : de 3 € à 12,50 €

Samedi 31 janvier
de 14h à 18h
Exposition de voitures
par le Club des anciennes Renault
Parking de La Forge

À réserver dès maintenant :

Vendredi 13 février
20h30
Concert
«Chansons françaises»
par l'Orchestre d'Harmonie du Havre
La Forge
Tarifs :
de 3 € à 11 € (- de 25 ans)
de 3 € à 15,50 € (+ de 25 ans)

Dim. 19 avril
15h
Théâtre
«Et pendant ce temps Simone Veille»
La Forge
Tarifs :
de 3 € à 9 €(- de 25 ans)
de 3 € à 12,50 € (+ de 25 ans)

Samedi 24 avril
20h30
Spectacle
« Antoine Duléry fait son cinéma... mais au théâtre »
La Forge
Tarifs :
de 4 € à 13,50 € (- de 25 ans)
de 4 € à 19 € (+ de 25 ans)

ville d' harfleur

Renseignements, inscriptions et billetterie :
Office de tourisme de l'agglomération havraise
Point Info Tourisme 02 35 13 30 09